



Le Quartier d'isolement et son Boulet

Depuis un certains moments les agents du secteur QI/QD sont confrontés à la gestion de personnes détenues présentant des troubles psy, faute de structure garantissant une meilleure prise en charge tels que L'UHSA, le quartier d'isolement se retrouve concentré de certains débilés mentaux n'hésitant pas à menacer les agents tout en les insultants.

Que dire de cet énerguemène condamné récemment à une peine de prison ferme pour avoir agresser, menacer et insultants les personnels pénitentiaires.

Chasser le naturel, il revient au galop ;

« Espèce de guignol allé fé bourre taba out maman »

«rouv encor' mon porte zot va voir ki sa mi lé »

Ces mots illustrent le dernier incident en date de ce vendredi 11 avril

Jusqu'à quand les agents vont-ils subir cela ??

Attendons encore un drame ???

Il est Urgent que la réponse administrative et judiciaire soit ferme !!!

Le quartier d'isolement semble être la poubelle des maux de notre institution en outre-mer, l'absence de structure adapté démontre un total désintéressement de l'Etat dans le cadre de la gestion de cette population pénale difficile qui mérité un accompagnement médicale psychiatrique semblable à ceux existant en métropole.

Une fois de plus nous nous confortons dans une politique à deux vitesses quand il s'agit de l'outremer !!!

Pourtant dans un rapport de l'inspection générale des services de la justice, il a été recommandé une réflexion interministérielle spécifique sur la prise en charge des patients détenus affectés par des troubles mentaux en outre-mer.

Hélas à ce jour nous ne pouvons constater que les personnels pénitentiaires exerçant en outre-mer sont abandonnés et doivent gérer au mieux et ainsi se substituer au médecin Psy pendant que le SMPR préfère gérer « leurs patients » en distribuant des cigarettes !!!!

Le bureau local exige le transfert du « boulet » qui n'a de cesse fait parler de lui depuis son arrivée au centre de détention du Port !!!

Nous exigeons une rection de la DSPMOM et de l'Administration auquel cas nous prendrons nos responsabilités !!! FO l'a déjà fait et FO sait Faire !!!

Nous invitons les agents du QI/QD à déposer plainte et nous nous tenons à leurs dispositions dans le cadre de toutes démarches administratives.

Au Port le, 12/04/2025

Le Bureau FO JUSTICE